

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à  
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N° 5 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Vu la délibération n° 12 en date du 26 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire  
et comptable M57 pour l'ensemble des budgets de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel

Le Budget Primitif 2025 du Budget Principal - Conservatoire Maurice RAVEL, ci-joint,  
s'équilibre, en recettes et dépenses :

<b>Section de Fonctionnement</b> .....	<b>8 229 480,00 €</b>
<b>Section d'Investissement</b> .....	<b>375 455,00 €</b>

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



**SECTION DE FONCTIONNEMENT***Les dépenses proposées en Fonctionnement comprennent :*

<b>011</b> - Charges à caractère général .....	699 285,00 €
<b>012</b> – Charges de personnel.....	6 053 060,00 €
- Déficit Budget Annexe (OSPB) .....	1 155 110,00 €
- Subvention Comité Action Sociale .....	2 600,00 €
- Charges de gestion courante diverses .....	102 460,00 €
<b>65</b> - Autres charges de gestion courante.....	1 260 170,00 €
<b>66</b> - Charges financières .....	17 015,00 €
<b>042</b> - Ecritures d'ordres : dotation aux amortissements .....	199 950,00 €

*Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :*

<b>002</b> – Excédent de Fonctionnement reporté.....	62 058,70 €
<b>013</b> - Atténuation de charges .....	40 771,30 €
- Droits d'inscriptions.....	595 000,00 €
- Locations d'instruments .....	21 480,00 €
- Remboursement personnel affecté au Budget Annexe (OSPB) ..	387 290,00 €
- Autres recettes diverses.....	22 730,00 €
<b>70</b> - Produits des services.....	1 026 500,00 €
- Participation Communauté Agglomération Pays Basque .....	6 788 000,00 €
- Participation Etat.....	119 040,00 €
- Participation Conseil Départemental .....	130 000,00 €
- Participation Ville de Bayonne (financement CHA).....	35 500,00 €
- Participation diverses .....	4 860,00 €
<b>74</b> – Dotations et Participations.....	7 077 400,00 €
<b>75</b> - Produits de gestion courante.....	10 770,00 €
<b>76</b> - Produits financiers.....	10,00 €
<b>042</b> - Ecritures d'ordres .....	11 970,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT***Les dépenses d'Investissement proposées au Budget Primitif sont :*

<b>16</b> - Remboursement du capital de la dette.....	64 485,00 €
- Equipements supplémentaires .....	20 000,00 €
<b>20</b> - Immobilisations Incorporelles .....	20 000,00 €
- Report de crédits 2024.....	8 775,00 €
- Equipements supplémentaires .....	270 225,00 €
<b>21</b> - Immobilisations Corporelles .....	279 000,00 €
<b>040</b> - Ecritures d'ordres : .....	11 970,00 €

Ces dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :

<b>001</b> - Excédent d'investissement reporté.....	152 325,76 €
<b>10</b> - Dotations propres (FCTVA).....	23 179,24 €
<b>040</b> - Ecritures d'ordres : dotation aux amortissements .....	199 950,00 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Administration :

- adopte le Budget Primitif 2025 du Budget Principal - Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel ;

- l'arrête aux chiffres suivants :

- Section de Fonctionnement : Recettes/Dépenses ..... 8 229 480,00 €
- Section d'Investissement : Recettes/Dépenses ..... 375 455,00 €

- Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20250401-CA20250401\_05-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,  
IBARBOURE, KORDIAN

**EXCUSÉS** : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

**POUVOIRS** : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à  
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme CASTEL

## O/J N°6 — FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE DU PAYS BASQUE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

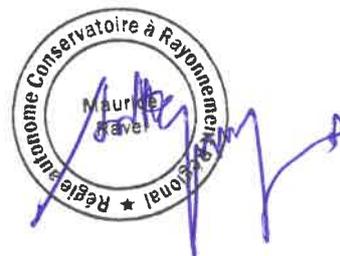
Vu la délibération n° 12 en date du 26 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire  
et comptable M57 pour l'ensemble des budgets de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel

Le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe – Orchestre du Pays Basque, ci-joint, s'équilibre,  
en recettes et dépenses :

**Section de Fonctionnement ..... 1 305 680,00 €**

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses proposées en Fonctionnement comprennent :

<b>011</b> - Charges à caractère général .....	294 740,00 €
- Personnel affecté par la collectivité de rattachement.....	387 290,00 €
- Rémunération artistique .....	619 150,00 €
<b>012</b> – Charges de personnel.....	1 006 440,00 €
<b>65</b> - Autres charges de gestion courante.....	4 500,00 €

Ces dépenses sont financées par les recettes suivantes :

<b>70</b> - Produits des services .....	96 560,00 €
- Participation Conseil Régional .....	30 000,00 €
- Participation Conseil Départemental .....	14 000,00 €
<b>74</b> – Dotations et Participations .....	44 000,00 €
- Prise en charge du déficit par le budget principal .....	1 155 110,00 €
- Autres produits de gestion courante.....	10 010,00 €
<b>75</b> - Produits de gestion courante.....	1 165 120,00 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Administration :

- adopte le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe – Orchestre du Pays Basque ;
- l'arrête aux chiffres suivants :

\* Section de Fonctionnement : Recettes/Dépenses ..... 1 305 680,00 €

- Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;

DONT ACTE